



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2021

des services de l'État dans la Nièvre

Actualisé au 30 juin 2022



www.nievre.gouv.fr



Sommaire

P.5 Le mot du Préfet

P.6 L'État protège la population nivernaise

1. Protéger la population des risques sanitaires mais aussi des risques naturels et technologiques
2. Garantir la sécurité au quotidien
3. Veiller à la protection des consommateurs

P.11 Soutenir l'activité économique et l'emploi

1. Le plan France Relance, pour encourager l'investissement des entreprises
2. Faciliter l'emploi et l'insertion
3. Soutenir le secteur agricole et forestier

P.15 Favoriser un aménagement équilibré et durable du territoire

1. Accompagner le développement des territoires
2. Conseiller les collectivités et organiser la vie démocratique
3. Renforcer l'offre de soins
4. Accélérer la transition écologique
5. Protéger les ressources naturelles

P.22 Garantir la cohésion sociale et organiser l'offre culturelle et éducative

1. Protéger les plus fragiles, promouvoir les solidarités et l'engagement citoyen
2. Se mobiliser pour la réussite scolaire
3. Soutenir l'action culturelle et patrimoniale

Le mot du Préfet

Nevers, le 15 septembre 2022



Comment résumer dix-huit mois de l'action de l'État dans la Nièvre ? C'est un exercice indispensable à la transparence de l'action publique à laquelle aspirent nos concitoyens, mais difficile, forcément incomplet, tant l'action des agents de l'État, qu'ils soient personnels de l'Éducation nationale, membres des forces de l'ordre ou agents des différentes administrations, est variée et évolutive.

Mais il faut d'abord souligner que l'action de l'État dans le département, c'est d'abord un engagement humain : plus de 4000 agents qui agissent au quotidien pour protéger les Nivernais, accompagner les acteurs du territoire et préparer l'avenir.

L'action de l'État, c'est aussi un engagement financier qui irrigue l'ensemble des activités du territoire : qu'il s'agisse de soutenir les projets des collectivités, des entreprises et des associations ou d'aider au développement de projets structurants pour la Nièvre, l'État est un acteur incontournable. A la suite de la crise sanitaire qui a durement touché l'ensemble de notre pays, l'État s'est ainsi fortement engagé pour favoriser le redémarrage, mais aussi pour participer à la transformation de l'économie et des territoires, en encourageant des projets répondant à des exigences de souveraineté et d'innovation. Ainsi le plan France Relance a permis de mobiliser près de 230 millions d'euros pour les Nivernais et la commande publique a atteint 150 millions d'euros au profit d'entreprises le plus souvent locales.

L'action de l'État, c'est au final une mobilisation du quotidien pour le territoire et ses habitants : les moyens humains et financiers dédiés sont les outils qui permettent à l'État de participer aux côtés des collectivités, des entreprises, des associations et des citoyens, à la vie et au développement de la Nièvre. Elle est confrontée à des difficultés parmi lesquelles une démographie vieillissante mais possède les atouts pour envisager l'avenir avec confiance.

L'État doit jouer tout son rôle à travers les différents volets de son action et de son engagement qui sont ici présentés, avec le souci constant de rappeler que ces moyens sont au service d'un projet de territoire partagé entre tous les acteurs : je vous en souhaite une bonne lecture.

Daniel Barnier, Préfet de la Nièvre

L'État protège la population nivernaise

La sécurité est une préoccupation majeure des Nivernais et une mission fondamentale des services de l'État. Ces 18 derniers mois, la mobilisation de l'État a été forte pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire mais également pour veiller à la sécurité des citoyens au quotidien. En effet, les forces de sécurité, les pompiers ou encore les services d'inspection sont présents tous les jours sur l'ensemble du département pour assurer la sécurité publique, secourir les victimes et prévenir les risques de toute nature.

1. Protéger la population des risques sanitaires mais aussi des risques naturels et technologiques

Gérer la crise sanitaire

La crise sanitaire relative à la Covid-19 a fortement mobilisé les services de l'État, sous l'autorité du Préfet, mais également l'ensemble des acteurs départementaux (élus, institutionnels, associations, professionnels de santé libéraux, laboratoires de biologie médicale, centres hospitaliers). L'activité est restée forte ces dix-huit derniers mois : pour protéger les Nivernais, une campagne de dépistage massif a été mise en œuvre, avec 580 000 tests effectués, appuyée par un travail d'identification et de suivi des cas contacts mené par les équipes de l'assurance maladie et de l'ARS.

Par ailleurs, début 2021, grâce à un financement de l'ARS, un médiateur lutte anti-covid a été recruté par l'association des sapeurs-pompiers dans le cadre de l'intensification de la stratégie départementale « tester, alerter, protéger ».

L'ARS et sa cellule vaccination ont coordonné la campagne de vaccination, s'appuyant à la fois sur 11 centres de vaccination mis en place avec l'appui des communes, des centres éphémères et des réponses mobiles de proximité. Les professionnels de santé de ville ainsi que les établissements de santé se sont également fortement mobilisés dans le cadre de la stratégie de vaccination départementale (vaccination des professionnels de santé, des publics fragiles etc.).

Les services de l'État se sont également engagés à la fois par l'octroi d'aides d'urgence pour soutenir les personnes et les entreprises les plus fragilisées par la crise mais aussi par la mobilisation des forces de l'ordre pour s'assurer du respect des mesures sanitaires.



89 %

de la population nivernaise
vaccinée

375

millions d'euros
montant des aides
d'urgence

63 125

contrôles liés
aux mesures sanitaires

Mais également assurer la prévention et la gestion de tous les évènements

Si, en raison de son ampleur et de sa durée inédite, les services de gestion de crise ont été fortement mobilisés par la crise sanitaire, une vigilance permanente a été maintenue afin de gérer mais également d'anticiper des crises de nature différente.

Tout au long de l'année, les équipes du SDIS, professionnels et volontaires, se sont mobilisés sur différentes interventions (incendies, secours à personne...). Au total, en 2021, 17 855 interventions ont été effectuées dans le département.

Les services de l'État ont également organisé en partenariat avec les collectivités concernées trois exercices de gestion de crise adaptés aux enjeux de la Nièvre (inondations, accidents de la route, NOVI – Nombreuses Victimes). Ces exercices permettent de tester les procédures de transmission des informations et de prises de décision et de faire évoluer les plans de gestion de crise.



Exercice inondation du 29 juin 2022 : centre opérationnel départemental à la préfecture

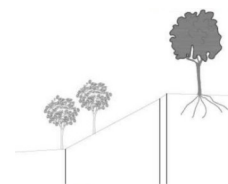
La Direction Départementale des Territoires intervient pour la prévention des risques sur le territoire, notamment sur le volet inondations. En effet, 24 000 Nivernais habitent en zone inondable. Les services de l'État sont ainsi chargés d'accompagner les communes dans la rédaction de leurs Plans Communaux de Sauvegarde, documents de planification des actions à mener en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Afin d'anticiper les risques, les services de l'État participent aux programmes de prévention des inondations. Toutes ces actions permettent de mieux anticiper les crises, de réduire ainsi les vulnérabilités du territoire et de renforcer sa résilience.



115
communes
soumises à un
Plan Communal
de Sauvegarde



3
Programmes d'Actions de
Prévention des Inondations
(PAPI) sur le département



75 km
de digues entretenus
par les services
de l'État

2. Garantir la sécurité au quotidien

La lutte contre la délinquance

- 11,14 % de faits enregistrés : 7 853 en 2021 contre 8337 en 2020

Parce qu'assurer la sécurité de tous est une priorité de l'État, les forces de l'ordre du département ont maintenu une présence forte sur le terrain et auprès des victimes.

Cette action s'inscrit dans un contexte global de diminution de la délinquance dans le département, même si le nombre d'atteintes aux personnes augmente (1400 faits en 2021, +7,2% par rapport à 2020). Le nombre d'atteintes aux biens, qui avait fortement baissé en 2021 (-17 %) est cependant reparti à la hausse au premier semestre 2022, la vigilance reste donc essentielle, notamment en matière de violences intrafamiliales, un fléau devant être combattu vigoureusement.



27 communes et **4** EPCI

dotées de système de vidéoprotection :
4 nouvelles communes ont bénéficié en 2021 d'un financement pour installer un dispositif sur leur territoire



315 000€

de subventions en 2021 et 2022 pour 34 projets liés à la prévention de la délinquance financés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

La lutte contre la délinquance passe également par des échanges fréquents entre forces de l'ordre, services de l'État, collectivités et acteurs privés : en 2021, 3 nouveaux protocoles ont ainsi été signés avec les collectivités locales (pour un total de 32 depuis 2015) et une feuille de route a été signée en septembre 2021 entre le groupement de Gendarmerie, l'Union amicale des maires et l'Association des maires ruraux afin de développer le contact entre les gendarmes et les élus, pour que ces derniers soient mieux informés et accompagnés dans leurs missions de sécurité au quotidien.

Par ailleurs, en février 2022, une convention relative à la sécurité des entreprises du département a été signée entre l'État, le groupement de Gendarmerie, la direction départementale de la sécurité publique, la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie. Cette convention a pour but la mise en place d'objectifs communs afin de lutter plus efficacement contre les vols et atteintes volontaires touchant les entreprises du département, notamment en développant l'échange des informations relatives à la sécurité et en mettant en œuvre une diffusion rapide de l'alerte.

La lutte contre les stupéfiants

La lutte contre les trafics est un axe fort de l'action des forces de l'ordre, qui s'attachent à démanteler les trafics et à verbaliser les consommateurs. En 2021 :



515

infractions pour usage de stupéfiants (384 infractions en 2020)



6,2 kg d'herbe

et **2,8 kg** de résine de cannabis saisis



10

trafics de stupéfiants démantelés



109

amendes forfaitaires délictuelles pour usage délivrées

Les violences intrafamiliales

Le nombre de déclarations de violences intrafamiliales a connu une hausse sensible en 2021 : 587 victimes ont ainsi été enregistrées, soit une augmentation de 22,3 %. Les efforts entrepris ont permis une libération de la parole, facilitant le dépôt de plainte. Les violences intrafamiliales représentent 37,4 % de l'ensemble des violences enregistrées.



Déplacement de Mme Elisabeth Moreno, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances le 31 août 2021 : visite de l'Unité médico-judiciaire au Centre Hospitalier de Nevers Agglomération

La prise en compte des violences intrafamiliales et leur traitement nécessitent une coordination significative des différents acteurs de l'État (Préfecture, ARS, Éducation Nationale), avec les partenaires compétents (Conseil départemental, associations etc.).

L'ensemble des acteurs du territoire est également très investi dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Un réseau partenarial déjà engagé a été renforcé grâce à un plan départemental d'actions contre les violences faites aux femmes signé en 2018 pour une période de 4 ans.

Plusieurs actions ont été menées ces deux dernières années : ainsi, en 2021, un lieu d'accueil et d'orientation, appelé « Decid'L », permettant d'accueillir les victimes de violence a été inauguré à Decize. Autre exemple, en 2022, un nouvel agrément portant sur un Espace de Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle a été attribué au centre de planification et d'éducation familiale, structure gérée par le conseil départemental.

Pour mieux accompagner les victimes, une structure dédiée, la Maison de Protection des Familles a été créée à Nevers le 1er décembre 2021 en lien avec l'association Andavi- France Victimes. Cinq gendarmes et une intervenante sociale interviennent pour appuyer les autres unités dans toutes les affaires de violences intrafamiliales, pour prendre en charge les enquêtes les plus complexes et former les référents dans les unités de gendarmerie.

Sécuriser les grands évènements

Au sein du territoire, les forces de l'ordre assurent au quotidien la sécurité des Nivernais. Mais elles sont également régulièrement mobilisées pour de grands évènements, politiques ou festifs. L'appui des forces armées peut parfois être demandé : par exemple, les militaires de l'opération Sentinelle participent à la sécurisation de la fête foraine de Decize.

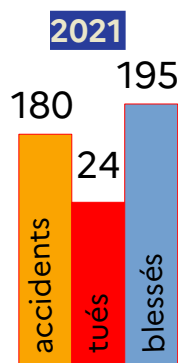


Présidence française de l'Union Européenne : organisation par les services de l'État d'un sommet européen de 30 ministres des télécommunications dans la Nièvre le 8 mars 2022 à Nevers et Magny-Cours

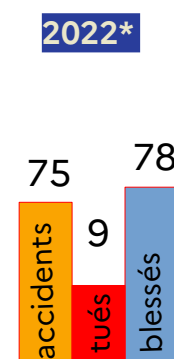


©Le JDC

La sécurité routière : « vivre ensemble » dans la Nièvre



Depuis plusieurs années maintenant, le nombre d'accidents et de personnes tuées ou blessées reste stable dans le département : cependant, les services de l'État continuent de se mobiliser en organisant à la fois des contrôles, mais aussi des actions de prévention.



* Chiffres 1^{er} semestre



Journée perfectionnement moto
19 septembre 2021



Journée sécurité routière
Lycée Raoul Follereau Nevers - 14 avril 2022

51 000 €

montant engagé pour
les actions
de prévention

50

actions de prévention

25 000

personnes sensibilisées

3. Veiller à la protection des consommateurs

+ de 400

inspections réalisées
dont 260 liées à l'alimentation

Assurer la protection des Nivernais, c'est aussi garantir la sécurité des consommateurs et s'assurer de la qualité de leur alimentation. Le pôle Protection des populations mène donc des actions de contrôle, d'inspection et d'enquête pour surveiller les pratiques commerciales mais également veiller au bon état sanitaire des établissements et des élevages.

Ces inspections participent à la fois de la

62

interventions dans le cadre du plan de prélèvement pour rechercher des résidus de pesticides, de biocides, de Listeria etc.

la protection de l'environnement, de la santé des Nivernais et de leur pouvoir d'achat.

En 2021, ces inspections ont aussi bien concerné des établissements commerciaux variés (agences immobilières, enseignes de réparation et de vente de véhicules, liées à la rénovation énergétique) que des établissements produisant, transformant ou distribuant des denrées alimentaires.

A l'occasion des opérations annuelles de prophylaxie, un foyer de maladie d'Aujesky a été confirmé dans un élevage de sangliers. Dans ce contexte, le département a perdu son statut "officiellement indemne de maladie d'Aujesky" et des mesures de restriction de mouvements ont été adoptées par arrêté préfectoral et ont du être maintenues jusqu'à la fin de l'assainissement. Ainsi, pour recouvrer la qualification du département, l'ensemble du cheptel a du être abattu.

Soutenir l'activité économique et l'emploi

En 2020, la crise sanitaire et le confinement ont eu pour conséquence une forte baisse de l'activité économique. Au regard de l'évolution de la situation sanitaire, plusieurs confinements ont également du être mis en place en 2021. Pour soutenir les entreprises et la population nivernaise et les aider à faire face aux dommages économiques et sociaux notamment liés aux restrictions, l'État a déployé un effort sans précédent : le plan d'urgence, mis en place dès 2020, a ainsi mobilisé 375 millions d'euros bénéficiant à 4 750 entreprises du territoire. Au delà de cette première aide d'urgence, les services de l'État ont déployé, en 2021 et 2022, plusieurs actions pour favoriser la compétitivité des entreprises, faciliter l'accès à l'emploi des habitants, mais également soutenir le monde agricole, secteur essentiel du territoire.

1. Le plan France Relance, pour encourager l'investissement des entreprises

Le soutien à l'investissement a joué un rôle important dans la traversée de la crise par les acteurs économiques. Dans une situation d'incertitude liée à la crise sanitaire le plan France relance a évité un gel de l'investissement et des projets.



Le programme France Relance a encouragé le monde économique à avancer sur ses projets : Si le premier objectif était de favoriser le redémarrage de l'économie, les projets financés doivent également permettre de préparer l'avenir en accompagnant la transformation de l'économie et des territoires. Par exemple, 30 entreprises ont bénéficié du guichet « industrie du futur », bénéficiant de 4,3 millions d'euros pour un montant total de 18 millions d'euros d'investissement : ces investissements viennent soutenir les dépenses d'investissements des PME et ETI (robotisation, acquisition de nouveaux logiciels performants) et permettent d'adapter celles-ci aux enjeux de demain.



La Direction Départementale des Finances Publiques, maillon indispensable de la mise en œuvre des plans de soutien aux entreprises

Au cours de l'année 2021, la DDFIP a contribué à la mise en œuvre locale des plans de soutien, de relance puis de résilience, en lien avec l'ensemble des acteurs. Que ce soit par la gestion des fonds, le suivi de certains secteurs en difficulté ou l'accompagnement des entreprises pour faciliter la mobilisation des outils existants, la DDFIP et ses agents ont été au quotidien aux côtés des acteurs du territoire.

Le plan de résilience économique et social

Le 16 mars 2022, le gouvernement a présenté un plan de résilience économique et social pour soutenir les particuliers, les entreprises, et les secteurs les plus exposés (agriculture, pêche, transport, BTP) et renforcer la souveraineté de la France en matière énergétique et alimentaire. Ce plan sera évolutif pour s'adapter au plus près des conséquences engendrées par ce conflit et prévoit diverses mesures de soutien financier pour faire face à la hausse des coûts : une « remise carburant » de 30 centimes hors taxe par litre, le financement des besoins en fonds de roulements des entreprises, et des soutiens ciblés aux secteurs les plus exposés et aux entreprises exportatrices (BTP, agriculture, transport).

2. Faciliter l'emploi et l'insertion

L'État s'est mobilisé pour soutenir les entreprises et leur permettre d'investir. Ces mesures, associées à la reprise économique, ont permis en 2021 de limiter l'impact sur l'emploi : le taux de chômage dans le département, 6,1 % fin 2021, est ainsi inférieur à la moyenne nationale. Ce constat est très positif mais certaines personnes restent encore éloignées de l'emploi : les services de l'État, en lien avec le service public de l'emploi, les collectivités et les associations mènent donc des politiques ciblées pour accompagner ces personnes et favoriser le retour à l'emploi de chaque Nivernais.

Accompagner les jeunes, une priorité de l'action de l'Etat

Depuis le début de l'année 2021, les services de l'État accompagnent le déploiement du programme 1 jeune 1 solution dans le département. Ce plan national vise à proposer une solution adaptée à la situation de chaque jeune de 16 à 25 ans, tout en prenant en compte les besoins des entreprises du département. Le soutien à l'apprentissage, via des aides à l'embauche, a été important et a connu un réel succès auprès des employeurs, qui le plus souvent, embauchent leurs apprentis à l'issue de leur formation.

Un programme spécifique, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) a par ailleurs été déployé par les missions locales pour accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Près de 700 jeunes ont pu bénéficier dans ce cadre de la Garantie Jeune, bénéficiant d'un accompagnement personnalisé pendant 6 ou 9 mois et d'une allocation financière spécifique pour les soutenir dans leur recherche d'emploi ou de formation.

Parce qu'il est important de poursuivre l'effort pour s'assurer que les jeunes du territoire s'inscrivent dans un parcours d'insertion, les aides pour l'apprentissage sont maintenues jusqu'à la fin de l'année 2022. Depuis le 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) remplace la Garantie Jeune et propose un accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Le rythme de montée en puissance est soutenu avec 578 jeunes Nivernais rentrés dans le dispositif.



Signature de contrats engagement jeune
Cosne sur Loire - 10 mars 2022



8000

jeunes accompagnés
depuis juillet 2020
(43 % des jeunes Nivernais
de 18 à 25 ans)

1700

contrats d'apprentissage
signés depuis 2021

2 000

jeunes accompagnés en 2021
par les Missions locales



La visite de Madame Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée à l'insertion, le 06 janvier 2022, souligne l'engagement de l'État pour l'inclusion des personnes les plus vulnérables.

Des structures et un accompagnement spécifiques pour les personnes les plus éloignées

Pour que chaque Nivernais puisse être accompagné vers l'emploi quelle que soit sa situation, les services de l'État accompagnent et soutiennent des programmes spécifiques. L'Insertion par l'Activité Economique permet de proposer un emploi et un accompagnement social à des personnes éloignées de l'emploi : l'État a soutenu leur croissance en 2021, 4,5 millions de subventions leur étant octroyé. L'État soutient également financièrement le programme Territoire Zéro chômeur : à Prémery, l'Entreprise à but d'emploi (EBE) en 2021 a employé 95 personnes éloignées de l'emploi, leur proposant diverses missions (conciergerie, bois et forêts, recyclerie/ressourcerie, motoculture, maraîchage etc.).

La labellisation d'une Cité de l'emploi à Nevers

Démarche expérimentale d'une durée de deux ans, la Cité de l'emploi doit permettre de faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville en leur proposant un accompagnement global. Dotée d'un budget de 100 000 € annuel, la cité de l'emploi est un outil pour aller vers les personnes éloignées des services existants et fédérer l'ensemble des acteurs pour proposer un suivi personnalisé. Cette démarche innovante bénéficiera dans un premier temps à trois groupes : un groupe de jeunes très éloignés de l'emploi, un groupe de personnes de plus de 50 ans et un groupe composé de femmes. Des actions pour lever certains freins à l'emploi seront menées. L'objectif est également de faciliter l'accès aux clauses sociales d'insertion des habitants en lien avec la Fabrique de l'Emploi et également de construire des parcours autour de métiers spécifiques comme le bâtiment ou la cuisine.

23

structures d'Insertion
par l'Activité
Economique
dans le département

1 500

personnes suivies
en 2021 par les
structures de l'IAE

4

Territoires Zéro
Chômeurs labellisés

3. Soutenir le secteur agricole et forestier

Avec 3000 exploitations, majoritairement consacrées à la polyculture-élevage, la Nièvre est un département où l'agriculture et la forêt occupent une place majeure : soutenir ces secteurs représente donc un enjeu économique important, mais c'est aussi un enjeu environnemental et d'aménagement du territoire. Les services de l'État accompagnent donc au quotidien les professionnels pour les soutenir dans leur action et leurs projets. Des aides spécifiques existent par ailleurs pour les exploitations situées dans des territoires défavorisés, comme le Morvan, ou en cas d'aléas climatiques.

120 millions €

montant des aides annuelles
pour l'agriculture
départementale

48 000 €

montant de l'aide moyenne par
exploitation

1,3 million €

montant des
indemnités suite à
des calamités agricoles

Suite à la crise, le plan France Relance a été mobilisé pour accompagner la transformation des secteurs agricoles et forestiers. Un axe fort de ce plan a été d'encourager la souveraineté alimentaire du territoire et de favoriser de nouvelles pratiques, comme les circuits courts. Ces actions, complémentaires du soutien habituellement apporté aux filières agricoles et forestières, permettent de préparer le futur du territoire.

Les aides octroyées ont permis par exemple aux agriculteurs d'investir pour cultiver davantage de protéines végétales et des légumineuses et réduire ainsi la dépendance aux exportations pour l'alimentation dans l'élevage notamment. Le développement des outils de transformation agricole a également été soutenu, pour faciliter la structuration des filières : 726 000€ ont ainsi été octroyés aux abattoirs du territoire.

12,2 millions €

montant du volet agricole de France relance dans la Nièvre



Qu'est ce qu'un Projet Alimentaire de Territoire ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. 4 PAT ont été labellisés dans le département, portés par le Conseil départemental, les 2 PETR et l'Agglomération de Nevers. Dans le cadre du plan France Relance, 11 projets inscrits dans ces plans ont bénéficié d'une enveloppe totale de 1,2 millions d'euros.



Favoriser un aménagement équilibré et durable du territoire

1. Accompagner le développement des territoires

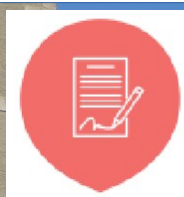
Les services de l'État interviennent au quotidien pour accompagner le développement des territoires. Qu'il s'agisse d'un appui technique ou d'un soutien financier, les services de l'État ont à cœur d'œuvrer avec l'ensemble des acteurs, et notamment les collectivités locales, pour encourager l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie des habitants.

Un Etat partenaire des collectivités, pour un territoire dynamique

L'État est aux côtés des acteurs locaux dans plusieurs démarches partenariales de planification. Les actions définies dans ce cadre ont pour objectif de créer un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du département. En impulsant ou en s'impliquant dans plusieurs démarches dans le département, comme les contrats de relance et de transition écologique (deux signés en 2021), l'Agenda rural ou Pacte de développement territorial pour la Nièvre (dont le premier avenant a été signé en mars 2022), l'État s'engage aux côtés des acteurs locaux pour préparer la Nièvre aux enjeux du

futur, notamment en matière économique, d'emploi et environnemental et favoriser un aménagement durable du territoire. A l'échelon communal, les différentes opérations de revitalisation territoriale (Action Coeur de ville à Nevers et Cosne-sur-Loire, Petites Villes de Demain dans l'ensemble du département) permettent ainsi de renforcer l'attractivité des communes en menant des actions dans le domaine urbain, économique et social et en luttant prioritairement contre la dévitalisation des centres bourgs.

Toutes ces différentes démarches sont complémentaires des financements habituellement octroyés par l'État aux collectivités pour soutenir l'investissement local (dotation d'équipements des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local etc). En 2021, 20 millions d'euros ont été octroyés. Des aides directes sont également déployées par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour accompagner toutes les collectivités dans leurs projets : par exemple, une étude de requalification de friches a été financée à 100 % à Pougues-Les-Eaux.



95 millions d'euros de l'État engagés pour le Pacte de développement territorial



19 communes « Petites Villes de Demain »



2 communes « Action Coeur de Ville »



Les Espaces France Services, des services publics de proximité pour les Nivernais

Depuis deux ans, la présence des Espaces France Services est désormais visible sur l'ensemble du département qui a atteint ses objectifs de couverture de territoire. Ces espaces, qui ont connu une augmentation de fréquentation de 20 % l'an dernier, sont des points d'accès de proximité au sein desquels les Nivernais peuvent réaliser de très nombreuses démarches, accompagnés par des agents spécifiquement formés.

32

Espaces France Services
labellisés

1 million €

montant de la participation annuelle
de l'État

12

services publics accessibles

55 737

personnes ayant fréquenté une
France Services depuis janvier 2021

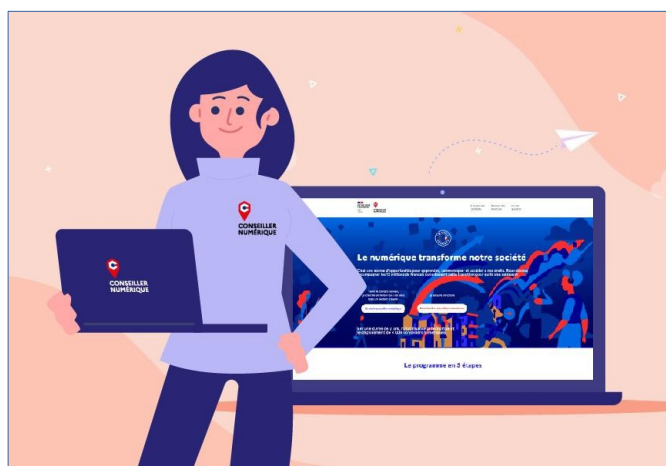


Inauguration de la France Services de
Saint Honoré Les Bains
9 février 2022

L'accès au numérique, des réponses aujourd'hui pour la Nièvre de demain

L'accès aux nouvelles technologies est un facteur d'attractivité du territoire : pour permettre à l'ensemble des Nivernais d'accéder au numérique, le déploiement du Très Haut Débit est une priorité dans le département. 45 % du département est aujourd'hui couvert et l'ensemble des acteurs, dont l'État, œuvre pour atteindre un déploiement complet du réseau haut débit d'ici le premier semestre 2023.

Le numérique fait désormais partie de la vie quotidienne mais certaines personnes rencontrent des difficultés dans son utilisation : pour les accompagner dans leurs démarches et dans l'apprentissage des outils, des postes d'accompagnement au numérique (les conseillers numériques) ont été financés dans le cadre de France Relance.



35

postes de Conseillers numériques financés
dans le département

23 millions €

pour le développement du réseau Très
Haut Débit

1 million €

dédié à l'accompagnement
des personnes

Les grands projets de territoire, essentiels pour l'attractivité du territoire

Principalement financés par le programme France Relance, plusieurs grands projets d'aménagement et de rénovation ont été lancés ces derniers mois. Ces projets d'infrastructures sont autant d'actions qui concourent au développement économique et à l'attractivité du territoire.



Barrage des Settons

7,5 millions d'euros pour restaurer le dernier barrage domanial de France et renforcer l'attractivité touristique du département



Mise à 2X2 voies de la RN7

56 millions d'euros pour faciliter les déplacements et désenclaver le territoire



Nouveau site multi-occupants

16,4 millions d'euros de crédits Plan de relance sont consacrés à ce projet immobilier, réunissant huit services et opérateurs de l'État



Restaurant Inter administratif

2,2 millions d'euros du Plan de Relance pour améliorer la performance énergétique du bâtiment

Revitaliser les territoires : implantation de 2 services centraux de l'État dans la Nièvre

Afin de renforcer la présence de l'État hors des grandes métropoles, le Gouvernement a décidé en juillet 2021 d'installer plusieurs services de l'administration centrale dans des collectivités de taille moyenne. La ville de Nevers accueillera prochainement deux nouveaux services du Ministère de l'Intérieur et de la DGFIP. Au total, ce sont 70 nouveaux agents publics qui seront présents dans le département.

2. Conseiller les collectivités et organiser la vie démocratique

Les services de l'État assurent des missions de contrôle et de conseil juridique et financier au plus près des besoins des collectivités. La mise à disposition de cette expertise est essentielle pour venir en appui aux acteurs locaux dans l'élaboration de leurs documents budgétaires et réglementaires, mais aussi dans la mise en œuvre des réformes.

Fin 2022, **9** conseillers
aux décideurs locaux seront déployés sur
l'ensemble du territoire

1100
nombre d'actes juridiques des
collectivités contrôlés
par les Services de l'État

Pour accompagner les collectivités, des interlocuteurs dédiés sont ainsi identifiés : la Direction Générale des Finances Publiques a développé les services de gestion comptable (SGC) et de conseils aux décideurs locaux (CDL) pour apporter conseil budgétaire, fiscal et financier aux collectivités. Les services de la Préfecture assurent quant à eux les missions de contrôle et de conseil juridique pour tous les actes des collectivités, dont les budgets : cette dernière année a notamment été marquée par les évolutions législatives liées aux intercommunalités. Un accompagnement spécifique a donc été apporté pour sécuriser les actes juridiques liés aux modifications de périmètres et aux transferts de compétence.

Le réseau d'alerte des finances locales, outil de détection des communes fragilisées : les services de l'État ont eu ces derniers dix-huit mois une attention particulière sur les comptes des collectivités locales, notamment en raison des conséquences de la crise sanitaire. Le réseau d'alerte, lieu d'échanges sur les difficultés rencontrées par les collectivités, a permis d'identifier en 2021 plusieurs communes et une intercommunalité en difficulté dans le département, et leur proposer un accompagnement ad hoc.

2021 et 2022, années d'élection

Les services de l'État ont également comme mission d'organiser la vie démocratique du territoire, conformément aux instructions nationales et de s'assurer du bon déroulement des élections.

Ces dix-huit derniers mois, les services ont préparé différents scrutins : double scrutin pour les élections départementales et régionales, puis élection présidentielle et élections législatives. Les mairies ont été soutenues par les services de la préfecture dans les différentes missions qui leur incombent au titre de la tenue des listes électorales et des bureaux de vote.

Pour les scrutins de 2022, certaines communes ayant conventionné avec l'État dans le cadre de la réinternalisation de la mise sous pli, ont également fait l'objet d'un engagement particulier de l'État dans l'accompagnement de cette mission.



3. Accélérer la transition énergétique

La transition énergétique, indispensable pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique, nécessite d'importants investissements dès aujourd'hui. Dans la Nièvre, l'État participe aux financements des actions pour permettre au territoire d'être prêt à faire face aux enjeux de demain. L'État accompagne tous les Nivernais : les particuliers, avec par exemple le dispositif Ma Prime Renov qui contribue à la rénovation thermique des logements, mais aussi les entreprises qui, en lien avec l'ADEME, sont accompagnés pour limiter leurs émissions de CO². Les collectivités locales sont également fortement soutenues : l'État a ainsi participé au financement de plusieurs projets de rénovation d'école, de création de pistes cyclables ou de réseaux de chaleurs, de restauration d'espaces naturels etc.

+ de 5 000

particuliers bénéficiaires de Ma Prime Renov, pour un montant total de 19,4 millions d'euros

250

projets portés par les collectivités locales pour un budget total de 27 millions d'euros

6

millions d'euros dédiés à la transition énergétique des entreprises.

Le photovoltaïque, une énergie d'avenir dans le département

Les services de l'État accompagnent les porteurs de projets souhaitant développer des projets photovoltaïques au sol. 64 communes sont actuellement concernées : au total, ces projets auraient une emprise de 2000 hectares et la puissance cumulée s'élèverait à 2 Gw soit presque l'équivalent des besoins du département !

Accompagner la transformation de l'habitat

La rénovation de l'habitat permet à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer les performances énergétiques des bâtiments. Dans le quartier du Banlay, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, prévoit la destruction de 570 logements, la réhabilitation de 415 logements et également la construction de 100 nouveaux logements.



17 M€
pour la rénovation
du quartier
du Banlay

La transition énergétique, une réalité pour les services de l'État

La DDFIP a mené plusieurs actions ces derniers mois pour réduire l'impact environnemental de ses bâtiments et services. Notamment, les bâtiments situés à Nevers et Château-Chinon ont abandonné l'usage du fuel et ont été raccordés aux réseaux de chaleurs urbains. Différents travaux de rénovation des bâtiments, ainsi que l'installation de robinets thermostatiques, permettent d'importants gains énergétiques, mais aussi financiers.

Protéger les ressources naturelles

La Nièvre est un département riche de ses ressources naturelles, qu'elles soient forestières ou aquatiques. Protéger la biodiversité et plus généralement les milieux naturels est un enjeu fort pour le territoire : il s'agit à la fois de préserver les fonctionnalités écologiques de ces milieux et de conserver le cadre de vie des habitants.

Pour une meilleure gestion des ressources du territoire, les services de l'État accompagnent par exemple au quotidien les collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents de planification urbaine (Plans Locaux d'urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, cartes communales), garantissant ainsi la prise en compte de ces enjeux.

Le programme France Relance a également permis de financer de nombreux projets favorisant la protection des ressources naturelles dans le département : projets de requalification des fiches urbaines et industrielles pour éviter l'artificialisation des sols, programmes de plantations de haies, projets de restaurations d'espaces naturels, rénovation de réseaux d'eau potable etc.

44km

de haies plantées
pour préserver la
biodiversité

5 millions d'euros

dédiés à des projets de
renouvellement forestier

+ de 20 communes

accompagnées dans
l'élaboration de leurs
documents d'urbanisme

Régulation de la faune sauvage, une approche concertée essentielle

Les services de l'État organisent tous les ans la concertation entre la profession agricole et le monde de la chasse dans le cadre de commissions départementales. Ces échanges permettent une meilleure régulation de la faune sauvage, en identifiant le nombre de bêtes devant être prélevées. En 2021, la pression de chasse sur les sangliers a fortement augmenté : 8400 sangliers ont ainsi été prélevés cette année, un nombre particulièrement élevé par rapport aux années précédentes.



3. Renforcer l'offre de soins

La crise sanitaire a nécessité une forte mobilisation des services de l'État. Au-delà de cette crise, dans un contexte de vieillissement de la population, les services de l'État, en lien avec les collectivités locales, déploient des solutions pour permettre à tous les Nivernais d'accéder à une offre de soins diversifiée et de proximité. Plusieurs actions sont ainsi menées pour accueillir de nouveaux professionnels de santé : ouverture d'un internat de 40 places au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, internat rural à Moulins Engilbert, ouvertures de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Au 1 janvier 2022, 7 nouveaux médecins ont commencé leur activité dans le département, et 6 de plus les rejoindront d'ici la fin de l'année. La demande de soins étant forte, des solutions innovantes sont également développées, comme le renforcement des capacités en télémédecine.



18

maisons de santé pluridisciplinaires



2

Contrats Locaux de Santé pour une meilleure gouvernance au niveau local



18

sites équipés en 2021 pour la télémédecine

Inauguration internat du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers



Déplacement du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement à Cosne-Cours-Sur-Loire le 9 mars 2021



Nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire à Ouroux en Morvan

Le Ségur de la Santé, 51 millions d'euros pour renforcer le système sanitaire

Pour relancer l'investissement dans le système de santé, le Plan France Relance a été mobilisé pour les établissements sanitaires. Dans la Nièvre, les moyens alloués permettront notamment de financer le projet de reconstruction de l'hôpital de Cosne-Cours-Sur-Loire, dont les travaux se dérouleront en 2023 et 2024.

Garantir la cohésion sociale et organiser l'offre culturelle et éducative

1. Protéger les plus fragiles, promouvoir les solidarités et l'engagement citoyen

L'action des services de l'État en faveur des populations les plus vulnérables du département est essentielle pour maintenir la cohésion sociale et permettre à tous les Nivernais de vivre dignement. Les services de l'État, aux côtés des collectivités locales et des associations, sont donc mobilisées quotidiennement pour accompagner la population, quelles que soient leurs vulnérabilités. Cette action est plus que jamais nécessaire au regard de la crise économique et sociale conséquence de la crise sanitaire : c'est pourquoi le programme France Relance a également été mobilisé ces deux dernières années pour apporter un soutien exceptionnel aux projets d'inclusion sociale (49 projets soutenus pour un montant total de 1,3 millions d'euros) et de lutte contre la pauvreté (260 000 euros alloués à 4 projets).

Promouvoir l'engagement citoyen et les solidarités sont aussi des moyens pour protéger les plus fragiles. De nombreux exemples nous l'ont montré pendant la crise sanitaire : la solidarité entre voisins, entre citoyens peut permettre à la société de faire face aux crises. L'État a à cœur d'accompagner cette dynamique en encourageant l'engagement citoyen, notamment à travers l'engagement associatif : depuis janvier 2021, 140 associations ont ainsi bénéficié d'un financement dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative pour un montant total de 572 000€.



*Rencontre du préfet avec l'association Pagode
Le 21 avril 2021 à Imphy*

Un toit pour tous les Nivernais : l'accompagnement vers le logement

L'accès au logement est indispensable pour permettre une insertion durable. C'est pourquoi la DDETSPP déploie des solutions variées pour s'adapter aux besoins de chacun. En complément des solutions d'hébergement d'urgence, l'État accompagne la mise en œuvre du plan Logement d'Abord qu'il finance et qui est piloté localement par le Conseil départemental. Ce plan permet de répondre aux besoins des Nivernais en développant des solutions durables et adaptés de logement.



51

places d'hébergement d'urgence,
dont 19 dédiées aux femmes
victimes de violences



365

places en résidence
sociale ou en pension
de familles



255 000 €

montant du soutien
financier de l'État à la
mise en œuvre du Plan
Logement d'Abord

Une alimentation de qualité pour tous – Les petit-déjeuners à 1€ à l'école

Pour favoriser l'égalité des chances et soutenir les plus fragiles, les services de l'État ont mis en place le dispositif de petit-déjeuners à 1€ dans les écoles du département. Ce programme permet de s'assurer que tous les enfants aient accès à un premier repas de qualité, indispensable à la bonne concentration et l'apprentissage des savoirs. Depuis 2019, plus de 60 000 petits-déjeuners ont ainsi été distribués à des jeunes Nivernais

L'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile

La Nièvre est historiquement une terre d'accueil pour les populations vulnérables : le département perpétue aujourd'hui cette tradition en accueillant sur son territoire plusieurs structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés. En 2021, plus de 600 demandeurs d'asile ont ainsi été accueillis dans le département et 200 réfugiés ont pu s'installer durablement en accédant au logement dans le département.



La Nièvre – terre d'accueil pour les ukrainiens

Suite à l'invasion de l'Ukraine en février 2022, près de 100 000 ukrainiens sont arrivés en France. Presque 300 d'entre eux ont été accueillis dans le département, souvent hébergés dans un premier temps chez des particuliers ou au sein de logements communaux. Les services de l'État ont accompagné cet accueil, en organisant l'accès aux droits des personnes déplacées et en assurant la coordination avec les différents acteurs.

L'action dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

La politique de la ville doit permettre de restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant l'ensemble des leviers à la disposition des acteurs locaux. Cinq quartiers, à Nevers et Cosne-sur-Loire, sont concernés par cette politique qui permet de financer des actions de lutte contre les inégalités, d'agir pour l'accès au droit des personnes, le développement économique etc. Depuis janvier 2021, presque 1,5 millions d'euros ont ainsi été mobilisés pour ces territoires pour financer de nombreuses actions éducatives, culturelles, tout au long de l'année avec un focus particulier pendant les vacances d'été (dispositif Quartiers d'été).



L'État partenaire des collectivités locales pour la protection des plus vulnérables

En 2021, l'État a poursuivi son engagement en faveur des personnes vulnérables en s'impliquant aux côtés des acteurs locaux dans deux démarches de contractualisation. Le 23 novembre a ainsi été signé un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental. L'État contribue à hauteur de 600 000€ aux différentes actions menées pour mieux protéger les plus jeunes.

Le 29 novembre 2021 a été signé le 4ème avenant du contrat d'appui à la lutte contre la précarité et l'accès à l'emploi : 450 000€ sont alloués par l'État à cette démarche pilotée par le Conseil départemental pour mener des actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle, permettre aux jeunes du département d'accéder à un logement et faciliter la mobilité des Nivernais.

Le déploiement du SNU

Parce qu'il est important de donner le goût de l'engagement, les services de l'État accompagnent la mise en œuvre du Service National Universel. Ce programme, créé en 2019, s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans : composé d'un séjour de cohésion et d'une mission d'intérêt général, le SNU favorise la cohésion nationale et le sens de l'engagement des jeunes, nécessaire à une société plus solidaire et résiliente. Depuis janvier 2021, malgré les retards liés à la crise sanitaire 225 jeunes ont pu participer au SNU dans la Nièvre.



2. Se mobiliser pour la réussite scolaire

Préparer l'avenir du département, c'est aussi former sa jeunesse en lui proposant une éducation de qualité. Cette ambition est à la fois essentielle pour favoriser l'égalité des chances au sein du territoire et permettre à chaque jeune Nivernais de devenir un citoyen pouvant prendre activement part à la vie de son territoire.

Différents dispositifs nationaux tels que le dédoublement des classes de grande section, de CP et CE1 en éducation prioritaire, cordées de la réussite, « Devoirs faits », « savoir nager et savoir rouler » sont déployés



Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'ISAT Nevers le 21 janvier 2022

sur le département. Cette offre éducative de qualité se poursuit avec des cursus universitaires étoffés.

L'État accompagne pleinement cette dynamique, inscrite dans le Pacte de développement territorial pour la Nièvre. Entre 2015 et 2022, le nombre de formations post-bac accessibles dans le département est passé de 37 à 50 : autant d'opportunités pour les jeunes, facilitant ainsi leur installation durable dans le département.

604

élèves bénéficiaires de classes dédoublées dans le département

3000

étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur à Nevers
4ème pôle de Bourgogne-Franche-Comté

23

nombre d'établissements concernés par le programme les Cordées de la réussite

La Cité éducative à Nevers et les Territoires Éducatifs ruraux

Le 29 janvier 2022, les 4 quartiers prioritaires de Nevers ont été labellisés « Cité éducative ». L'objectif de ce projet, co-piloté par l'Éducation nationale, la Ville de Nevers et la préfecture, est de renforcer la coordination entre les différents acteurs de terrain et permettre ainsi un meilleur accompagnement

des élèves. D'importants moyens, 400 000€ sur 3 ans, ont été mobilisés pour porter les actions extra-scolaires notamment sur les thématiques culturelles et sportives afin de favoriser l'égalité des chances. Des projets impliquant des parents, comme le Café des Parents, sont également portés. Les conventions TER sur les territoires de La Machine et Corbigny, assortis de 30 000€ par TER, visent à mobiliser un réseau local de coopération autour de l'école afin d'apporter une réponse globale de l'institution scolaire à des territoires éloignés tout en prenant en compte leurs singularités.



Le plan de relance, mobilisé pour la réussite éducative des Nivernais

Le plan France Relance a également été mobilisé pour la réussite scolaire des Nivernais : 3 millions d'euros ont ainsi été alloués pour des projets éducatifs dont le financement d'un internat d'excellence de 44 places au collège Noël Berrier de Corbigny et d'accompagner 41 communes pour l'achat d'équipements informatiques dans le cadre du socle numérique pour les écoles élémentaires (SNEE). 1,8 millions d'euros ont également été alloués pour les travaux en vue de l'ouverture du nouvel IUT en informatique à Nevers.

3. Soutenir l'action culturelle et patrimoniale

Le soutien apporté par les services de l'État à l'action culturelle répond à la fois à un enjeu de rayonnement et d'attractivité du territoire, mais également à un enjeu éducatif et démocratique. L'ensemble des acteurs culturels, publics et privés, bénéficient d'un accompagnement et d'une aide de l'État, cet appui pouvant prendre diverses formes : aides financières pour la création ou la diffusion, appui technique ou encore subventions pour la rénovation patrimoniale.

**pass
Culture** 

3800

jeunes bénéficiaires du Pass
Culture dans le département

MONUMENT



HISTORIQUE

380

Monuments historiques
suivis par les services de l'État



7 millions €

du plan de relance investis
pour la restauration de
monuments historiques

L'accès à la culture, un axe fort de la politique de l'État

Pour encourager l'accès à la culture, les services de l'État se sont fortement engagés dans le déploiement du Pass Culture sur le territoire. Ce dispositif permet aux jeunes de 18 ans d'accéder à une offre culturelle proche de chez eux pour laquelle ils bénéficient d'un bon d'achat de 300 euros. La dynamique de ce dispositif a été très positive puisque presque 40 000 réservations de biens culturels ont été faites. Au regard du succès de ce programme, ce dernier a été élargi aux jeunes entre 15 et 17 ans au premier janvier 2022.



Le Président de la République Emmanuel Macron, et Roselyne Bachelot, ministre de la culture, ont annoncé à Nevers le 21 mai 2021 la généralisation du Pass Culture

Un secteur touché par la crise mais fortement soutenu par les pouvoirs publics

Le secteur de la culture a souffert pendant la crise, mais les services de l'État se sont fortement mobilisés pour soutenir la reprise d'activité et aider les différents acteurs à se projeter dans l'avenir. Un soutien spécifique a ainsi été apporté au spectacle vivant, 10 lieux de création ayant été aidés en 2021, et à la création 14 projets culturels (festivals, été culturels, commandes d'œuvres) ayant par ailleurs été financés à hauteur de 180 000 euros.

Le plan de relance a également été mobilisé pour des sites emblématiques du département : restauration intérieure des chapelles de la cathédrale de Nevers, réaménagements du musée de Bibracte et du site de fouilles... Investir dans ces différents projets était à la fois un outil pour soutenir des acteurs locaux fortement touchés mais également renforcer à terme l'attractivité du territoire.

Le soutien de l'État au projet de cité muséale à Château-Chinon

Le Conseil départemental a lancé il y a plusieurs années l'idée de créer une cité muséale à Château-Chinon, en rassemblant les musées du septennat et du costume et en l'élargissant à la maison du Morvan, future porte d'entrée de la cité.

L'État a soutenu dès le début ce projet, participant au financement des travaux à hauteur de 1,1 millions d'euros.



Les services de l'État, mobilisés pour la préservation du patrimoine Nivernais :

Les services de l'État accompagnent les porteurs de projet souhaitant mener des travaux ayant un impact sur les monuments et les sites classés dans le département. Par sa veille et sa participation à l'élaboration des documents d'urbanisme, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine prend part à la promotion de la qualité architecturale et la protection des espaces Nivernais. Pour accompagner au mieux les collectivités mais également l'ensemble des porteurs de projets, plus de 70 permanences ont été menées en 2021 dans différentes villes du département.



Rénovation du château de Meauce financée par le plan France Relance

Préfecture de la Nièvre
40 rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex